

Le MR souhaite des éducateurs dès l'école primaire

• Une proposition de résolution veut accentuer la présence des éducateurs.

• Dans les écoles, leur mission va de l'administratif au pédagogique.

• L'image du surveillant passif est datée; la fonction s'est professionnalisée.

Un rôle trop peu valorisé

Ce sont ceux que l'on oublie trop souvent." Au lycée Martin V de Louvain-La-Neuve, Bérengère Dromelet, la directrice adjointe, tient à mettre en valeur son équipe d'éducateurs. "Ils cimentent le quotidien d'une école, mais ils ne sont pas assez valorisés."

Sera-t-elle entendue? Si beaucoup partagent son constat, c'est le MR qui présente cette semaine une proposition de résolution pour que des éducateurs puissent être engagés dans des écoles primaires.

Des problèmes toujours plus précoces

"L'encadrement éducatif au sein des écoles primaires n'est pas financé, regrette le parlementaire libéral et ancien directeur d'école Laurent Henquet, l'un des rédacteurs de la proposition. Or, chez les jeunes, les problèmes psychologiques, notamment, sont de plus en plus complexes et apparaissent de plus en plus tôt. Dans les écoles pri-

maires, l'instituteur est seul, il manque de temps, et il n'est pas nécessairement formé pour faire face à de tels enjeux. Un éducateur spécifique, en la personne d'éducateur spécialisé, serait ici le bienvenu, comme il l'est dans le secondaire. Surtout lorsque l'on sait que l'équilibre psychologique d'un enfant est une des conditions fondamentales de l'apprentissage".

Dans le milieu scolaire et éducatif rencontré, cette proposition sonne comme une évidence et même comme un impératif. Sur RTL, en décembre dernier, la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH) ne se disait d'ailleurs pas opposée à de telles réflexions.

Aujourd'hui, son Pacte pour un enseignement d'excellence réfléchit à un allongement des journées scolaires. Sans doute est-ce à cette occasion que le travail des éducateurs sera réinterrogé, puisqu'ils pourraient encadrer les heures supplémentaires que les enfants passeront à l'école.

En attendant, si leur rôle est évoqué à de nombreuses reprises, notamment au sein de ce Pacte, pour rendre l'enseignement plus efficace, les finalités et la définition de leur fonction sont encore laissées à la libre appréciation de chaque établissement.

Bosco d'Otreppe

"Le pion qui ne fait que de la discipline n'existe plus"

Reportage Bosco d'Otreppe

Dans les longs couloirs de l'institut technique de Namur, son allure ne trompe pas. François Bultez a la carrure du préfet d'éducation. Et pourtant, alors qu'il fend des groupes de dizaines d'étudiants pour rejoindre son bureau, il

est le premier à déjouer les a priori, et à casser la posture du surveillant impassible.

"Un éducateur, c'est un accompagnateur. C'est celui qui est avec, celui qui est en première ligne. Il est non-stop dans l'observation pour prévenir les difficultés, mais aussi pour élaborer des attitudes et des démarches pédagogiques. Le pion qui ne fait que de la discipline, il n'existe plus."

200

ÉLÈVES

C'est, en moyenne, le nombre de jeunes dont devra s'occuper un éducateur dans le secondaire.

Les normes sont un peu plus larges lorsqu'il s'agit de l'enseignement secondaire bénéficiant de l'encadrement différencié.

Aucun cahier des charges défini

Préfet, François Bultez coordonne une équipe de douze éducateurs qui encadre plus de 2 000 élèves répartis sur trois sites scolaires. "Vous comprenez qu'avec 200 enfants par éducateur, nous n'avons pas la possibilité de faire de l'accompagnement personnalisé pour chacun. Du coup, nous nous organisons par projets, chacun de ceux-ci étant destiné à répondre à une difficulté particulière comme le harcèlement ou le décrochage scolaire. Nous travaillons aussi avec les enseignants, le PMS... On décloisonne. C'est indispensable."

On en est donc aux plans de survie. Pour déjouer le manque d'effectifs et répondre aux problématiques toujours plus précoces et complexes de l'adolescent d'aujourd'hui, chaque école établit ses moyens d'action, car chaque établissement définit librement le rôle de ses éducateurs. Si ce n'est sur le plan administratif (prise et suivi des présences...), un éducateur n'a pas de cahier des charges préécrit. Cela pourrait-il d'ailleurs exister? En fonction des contextes, des élèves, des écoles, mais également des bouleversements familiaux, technologiques ou socio-économiques récents, le métier ne cesse d'épouser les aspérités du terrain et de l'époque.

Une double casquette

“Où, le métier évolue et se professionnalise, mais ses fondamentaux demeurent. Il reste un métier de dialogue”, souligne Caroline Vander Meulen, qui forme des éducateurs spécialisés en sport à la haute école Léonard de Vinci.

Car derrière les difficultés particulières à chaque école, les défis transversaux sont nombreux pour un éducateur. Il y a d'abord le ton juste et la posture judicieuse à adopter vis-à-vis de l'élève. “Un éducateur est porteur à la fois d'une parole paternelle et maternelle”, continue Caroline Vander Meulen. *Paternelle car il doit faire respecter le cadre, la loi et les principes de vie en communauté. Maternelle, car il se doit de privilégier un accompagnement, une écoute, une attention et de la bienveillance*”.

Au lycée Martin V, l'équipe des trois éducateurs qui encadre les élèves de première et deuxième secondaire ne dit pas autre chose, en rappelant l'importance, pour de jeunes adolescents, de recevoir des repères très clairs.

“Pour que nous puissions adopter la bonne posture, à la fois stricte et bienveillante, c'est la clarté des règles énoncées qui importe au préalable”, confirme Olivier Dutermie, éduca-

teur au collège Saint-Louis de Namur.

Mettre des mots

Mais c'est aussi sa place et sa reconnaissance que l'éducateur doit gagner. Vis-à-vis des élèves, vis-à-vis des profs, mais aussi et surtout vis-à-vis des parents. “S'il y a rupture entre la famille et l'école, c'est à l'éducateur de recréer du lien”, rappelle François Bultez. “Mais jamais un éducateur ne doit se faire passer pour un parent de remplacement”, insiste Caroline Vander Meulen.

Qu'est-ce qui, alors, appartient aux parents ou relève des éducateurs? Les réponses ne sont pas unanimes. “L'éducateur sera un référent adulte de plus capable de donner des repères et de la confiance au jeune qui en manque”, poursuit-elle prudemment.

Au lycée Martin V, les éducateurs tentent d'incarner ce rôle par quelques outils pédagogiques qu'ils se sont forgés. Pour permettre de “rendre le jeune autonome”, ils insistent pour que les élèves apprennent à poser les mots par écrit. Une retenue pour fait de violence? L'élève devra décrire son geste, l'expliquer, et s'engager dans une longue dissertation. L'objectif n'est pas de normaliser, mais d'identifier.

“Il faut aider les jeunes à s'exprimer”, raconte une autre préfète en évoquant les souffrances familiales. *Soit ils s'expriment face au monde, sur Facebook, soit ils se taisent. Ils sont rarement dans le dialogue. Aider les jeunes à s'exprimer, sans prendre la place ni de ses parents ni de son meilleur ami, mais en étant simplement un représentant du monde adulte en qui il a confiance, là est l'urgence*”.

Loin du pion d'antan, l'éducateur n'est donc plus non plus celui qui indiquerait un chemin à suivre. Plutôt est-il celui qui accompagne au maximum le jeune sur son propre chemin. “Et cela, afin de le faire grandir individuellement au sein du collectif et de ses règles”, conclut Caroline Vander Meulen, consciente du défi.

Repères**Une profession mieux préparée**

Membres du personnel. Dans les écoles, les éducateurs sont des membres du personnel non chargé de cours. Ils font partie intégrante de l'équipe éducative et sont soumis aux inspections dans le cadre de leur mission administrative. Il n'existe pas de “référentiels” encadrant leurs fonctions pédagogiques. A l'instar de l'enseignement catholique, les réseaux fournissent cependant des indications à leurs établissements.

Normes. Une école secondaire de 2000 élèves pourra engager entre 11 et 12 éducateurs. Un peu plus dans les établissements bénéficiant de l'encadrement différencié.

Diplômes. Depuis quelques dizaines d'années, le monde de l'enseignement s'est sensibilisé à l'importance que revêtent les éducateurs. Dans le même temps, les formations initiales se sont renforcées. Désormais, le titre requis pour devenir éducateur dans le secondaire est celui de bachelier-éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ou en activités socio-sportives. Mais les titres suffisants sont nombreux, allant du bachelier instituteur préscolaire ou primaire, au détenteur d'un master.